



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2009.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre à 18h 30, le conseil municipal de FLEURY SUR ORNE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Claude LECLERE, maire.

Présents : M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baurry, M. Liot, Mme Sueur, Mme Prieur, M. Alcindor, M. Lafage, Mme Denis, Mme Heutte, Mme Broustail, Mme Perraud, M. Vrignon, M. Letellier, M. Hubert, Mme Pomikal.

Absents :

Excusés : M. Bruneau, M. Maurel, Mme Mullier (ayant donné pouvoir à M. Lafage), Mme Touzé (ayant donné pouvoir à Mme Pomikal), M. Savary.
Mme Lepaon, Mme Pasquier, M. Pegeault.

Secrétaire de séance : M. Lafage.

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE :

M. le maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2008, il a été mandaté par le conseil municipal pour mettre en œuvre la procédure de création d'un cimetière communal.

M. le Maire, conformément à la décision du conseil municipal a donc saisi M. le Préfet sur le projet de création d'un nouveau cimetière à l'emplacement du terrain appartenant à M. et Mme Jean-Claude VIVIEN, d'une superficie de 1ha 64a 64ca, situé lieu dit Crèvecoeur, inscrit au plan cadastral sous le n° 24 de la section AK, aux fins d'organiser l'enquête publique.

L'enquête diligentée par M. Le Préfet s'est déroulée du 2 au 16 novembre 2009.

Préalablement, l'étude hydrogéologique a été réalisée par l'entreprise Lithologic.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Vu les conclusions favorables de l'hydrogéologue,

APPROUVE le projet de création d'un cimetière sur l'emplacement ci-dessus mentionné,

SOLLICITE l'autorisation du représentant de l'Etat, après avis du Comité Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.).

Abstention de Mme Pomikal, Mme Touzé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 décembre 2009,

DECIDE de modifier le tableau des emplois communaux ainsi qu'il suit :

Création :

| <u>Emploi</u> | <u>Nbre</u> | <u>Date d'effet</u> |
|---|-------------|---------------------|
| Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe - temps complet | 1 | 01/02/2010 |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe 30/35ème | 1 | 01/01/2010 |

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES et DES CONCESSIONS FUNERAIRES :

Le conseil municipal décide de majorer ces tarifs de 2.5% au 1^{er} janvier 2010 (Abstention de Mme Broustail, contre : Mmes Hoorelbeke, Denis, MM. Alcindor, Vrignon).

- **ESPACE NICOLAS ORESME :**

Fleurysiens : Particuliers, entreprises :

| Salle | Journée semaine | en | Week-end |
|---------------|--------------------|----|----------|
| Deux salles | 229€ | | 457 € |
| Salle Galilée | 174€ | | 343 € |

Non-fleurysiens : Particuliers, entreprises :

| Salle | Journée semaine | en | Week-end |
|---------------|--------------------|----|----------|
| Deux salles | 285 € | | 572 € |
| Salle Galilée | 217 € | | 429 € |

Associations Fleurysiennes :

| | |
|---|----------------|
| Activité non lucrative | Gratuit |
| 1 ^{er} repas ou activité lucrative | 223 €/week-end |
| Repas ou activité lucrative suivant | 447 €/week-end |

Associations non Fleuryennes, ou tous autres organismes :

| | |
|---------------------------|----------------|
| activité lucrative ou non | 559 €/week-end |
|---------------------------|----------------|

Caution 500 €

- **SALLE PASTEUR :**

Week-end - particuliers :

| | |
|---------------|-------|
| Fleuryens | 139 € |
| Non Fleuryens | 200 € |

Associations Fleuryennes :

| | |
|---|----------------|
| Activité non lucrative | Gratuit |
| 1 ^{er} repas ou activité lucrative | 76 €/week-end |
| Repas ou activité lucrative suivant | 136 €/week-end |

Caution 200 €

- **PRIX DES CONCESSIONS :**

| Type de concession | 15 ans | 30 ans | 50 ans |
|--------------------|--------|--------|--------|
| Traditionnelle | 95 € | 182 € | 362 € |
| Columbarium | 362 € | 546 € | 725 € |

ADHESION DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, en date du 27 octobre 2009,

Vu les articles L 5211-18 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Emet un AVIS FAVORABLE à l'adhésion au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, de la commune de COURSEULLES SUR MER.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Claude Leclère.